

Intervention de Jean-Marc CLERY - FSU

L'intervention de la FSU portera essentiellement sur la Mission 3. Toutefois pour caractériser d'un mot le Budget 2019, disons qu'il ne surprend pas par rapport aux orientations annoncées en décembre. La tonalité politique adoptée dans sa présentation est cependant plus claire, qu'il s'agisse de la volonté affichée de répondre au besoin de services publics exprimé actuellement par les « *Gilets jaunes* » et dans les « *cahiers de doléances* », ou qu'il s'agisse des doutes émis sur les effets à attendre de la politique actuelle. Dépassant la posture convenue de la controverse entre « l'échelon local » et l'État, la Région semble cette fois esquisser une véritable analyse critique. On ne peut que l'encourager à poursuivre.

S'agissant de la formation professionnelle, le CESER a raison de souligner l'effort budgétaire de la Région vers les différents dispositifs de formation et en matière d'aides. La volonté de mettre davantage l'accent sur l'accompagnement aux personnes en formation et sur l'aspect qualitatif des parcours dans le cadre du *Plan régional d'investissement dans les compétences* (PRIC) est également appréciable. Pour autant, l'inquiétude demeure pour l'avenir. Sous couvert de leur donner davantage de liberté, le nouveau *Compte Personnel de Formation* (CPF) risque en effet de laisser les salarié.es et les demandeur.euses d'emploi seul.es aux prises avec une multiplicité d'offres de formations de nature et de qualité très diverses dans un contexte de concurrence féroce entre les organismes. Les effets pourraient s'avérer ravageurs s'il n'y a pas une clarification et une consolidation du rôle des acteurs du CEP.

Le CESER s'inquiète de la pérennité des petits organismes prestataires de formations, sans doute à juste titre. Mais il ne semble pas s'inquiéter pour les opérateurs publics comme les GRETA. Pourtant, l'expertise des GRETA adossée aux ressources de l'Éducation nationale et son fort maillage territorial en font un acteur de formation de proximité reconnu. Mais aujourd'hui la disparition de certains financements et le formatage de plus en plus marqué des tarifs des formations suscitent l'inquiétude. On voit se profiler de plus en plus les appels aux « *solutions innovantes* » - surtout à base d'autoformation - dans lesquelles nombre de stagiaires ne se retrouveront pas. La Région a raison de demander à limiter la part de la Formation à distance (FAD) dans le *programme QUALIF Emploi* – mais on sera encore loin de l'accompagnement humain dont les stagiaires ont grand besoin pour la plupart. A cet égard, la politique de commande la Région sera déterminante.

S'agissant de l'Orientation, la FSU se félicite que le CESER ait désormais faite sienne sa conviction d'une spécificité de l'approche pour les scolaires et étudiant.es. Mais du côté de la Région ce n'est toujours pas acquis. Bien qu'elle s'en défende, elle mélange invariablement la question de l'Orientation avec celle de l'emploi et de l'économie des territoires – il n'est que de lire la page 6 de *l'Introduction générale du Budget* pour s'en convaincre.

Le CESER a eu raison de souligner les incertitudes dans lesquelles la Région se trouve encore du fait des bouleversements introduits par la *Loi du 5 septembre 2018*. En revanche il n'a pas commenté la façon pour le moins hardie dont la Région s'avance s'agissant de sa nouvelle compétence pour « *l'information sur les métiers et les formations* » des publics scolaires. Celle-ci évoque par exemple un « *plan de formation sur l'appropriation et l'utilisation des ressources sur les métiers* » qui doit selon elle « *associer les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs principaux* ». La Région semble ainsi faire comme si les textes réglementaires organisant l'exercice de sa nouvelle compétence avaient déjà paru.

Or pour le moment, les décrets modifiant le *Code de l'Éducation* sur ce point ne sont pas encore sortis et le rectorat de Rennes n'a pas fait connaître son positionnement. On peut d'ailleurs s'attendre à ce que celui-ci ne soit pas précisé avant un moment puisque les préconisations en matière de collaboration Etat-régions sont toujours à l'étude par la *mission Charvet-Mons* qui ne présentera ses conclusions qu'au printemps. Il ne faudrait donc pas confondre vitesse et précipitation.

La Région semble faire surtout comme si l'orientation des scolaires se ramenait toute entière à cette mission « *d'information sur les métiers* », ce qui n'est pas le cas loin de là. Le rôle de l'État dans la politique d'orientation des élèves et des étudiant.es demeure en effet prépondérant tandis que celui de la Région tel que défini par la *Loi du 5 septembre* n'est que d'apporter « *une documentation à portée régionale* ».

Quant à la promotion de l'apprentissage dont la Région semble vouloir toujours aussi résolument faire la promotion, la FSU ne peut que recommander prudence et modération alors qu'actuellement la plus grande incertitude règne sur la façon dont la carte des centres de formation va évoluer et que les acteurs de l'apprentissage eux-mêmes s'inquiètent du devenir de la politique de qualité des formations que la Région était parvenue à imposer.

La FSU appelle donc la Région à équilibrer davantage sa politique de soutien et à se tourner de façon plus résolue vers les lycées professionnels publics pour développer l'offre de formations dans nos territoires.

Comme elle se retrouve bien dans les avis du CESER sur les différents programmes des lycées publics, la FSU ne s'étendra pas sur le sujet. L'ampleur des besoins pour le bâti reste considérable mais le Budget semble en avoir maintenant pris la mesure. Pour ce qui est de la transition vers les ressources pédagogiques numériques, la FSU insiste pour qu'il n'y ait aucune précipitation : les lycées dans leur majorité sont loin de disposer des équipements le permettant pour le moment, mais surtout, cela pose la question de l'accès à ces ressources à domicile pour les élèves.

S'agissant de l'*Enseignement Supérieur et la Recherche* (ESR), la FSU regrette que l'avis du CESER se concentre essentiellement sur les *programmes d'excellence* et que n'apparaisse que très discrètement l'enjeu de l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants. Le soutien à l'investissement immobilier dans le cadre des CPER est primordial au vu du patrimoine vieillissant et énergivore des universités. Or il faut savoir qu'aujourd'hui à Rennes-2 par exemple, des crédits de paiements sont retardés et des opérations immobilières bloquées - c'est regrettable. La transition numérique avec des besoins importants en stockage des données et en infrastructures physiques est également une question capitale à aborder.

S'agissant du soutien à la recherche, le programme ne donne plus de précisions sur les allocations doctorales, or aujourd'hui la campagne des ARED a de quoi interroger. La ventilation entre les disciplines montre un éloignement grandissant des choix de la Région par rapport aux besoins dans le secteur *Lettres, Arts et SH&S* en général, ceux de Rennes-2 en particulier, ce qui est d'autant plus dommageable que les progrès en valorisation y sont tangibles démontrant que les *SH&S* revêtent un intérêt stratégique pour le tissu socio-économique régional. Ce constat et quelques autres font quelque peu douter de l'intention réelle de la Région d'accompagner au-delà des mots la démarche de structuration du site rennais et le projet *UniR*.

Un mot hors de la Mission 3 pour conclure sur le Programme 9011 et la situation des personnels de la Région. Les personnels de Catégorie C représentent les 2/3 des quelque 4300 agents-région et sont pour l'essentiel (2 300) dans les établissements scolaires. Au terme de la campagne de mobilité au premier semestre 2018 pour la mise en œuvre du « *dispositif de dé-précarisation* » des agents contractuel.les, sur les 223 agents éligibles, 115 n'ont pas été reconduits à la rentrée scolaire 2018/2019, soit plus de 50%. Par ailleurs il existe très peu de possibilités de reclassement pour les collègues agents devenu.es inaptes professionnellement, ce qui constitue une réelle difficulté pour ces personnels qui se retrouvent souvent dans des difficultés financières très importantes.

Au moment où la Région Bretagne souhaite engager la relance de la *Conférence sociale bretonne* sur des problématiques d'urgence sociale et d'avancée pour les salarié.es, il ne semble pas déplacé de lui rappeler ici les enjeux de salaires, de précarité et de qualité des emplois qui se posent à elle aussi, comme à tout employeur.